Image not found or type unknown

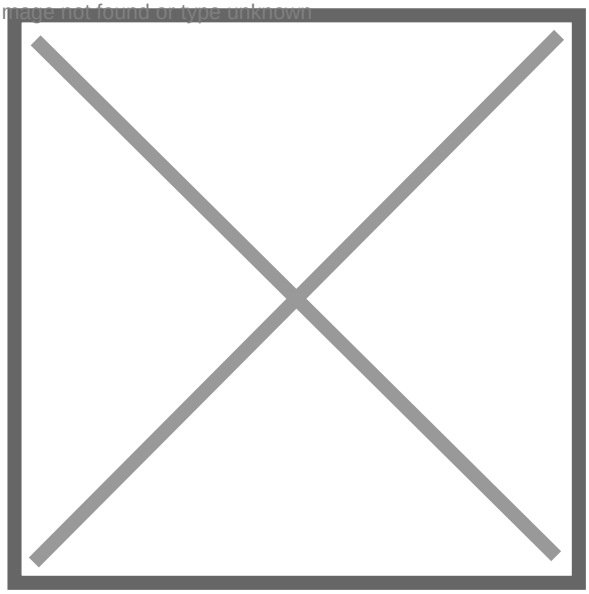

La caisse de conges intemperie btp nord de france fait une erreur

Par **gryczka**, le **04/02/2011** à **15:44**

Bonjour,

voila l ete dernier nous avons pris 18js de conges payes par cibtp nord , pour nous rien de bizzard dans dans le montant versé.

cet hivers mon mari voit qu il lui reste une semaine de congé a prendre , donc il les pose date du 25 decembre .

15js plus tard rien n arrive sur notre compte bancaire aucune indemnité et aucun courrier.

je decide donc de telephoner a cibtp pour savoir pourquoi nos congés non toujours pas ete donnés et la on nous annonce que cet ete nous avons eu un trop perçu. qui a nos yeux ne pouvait pas paretre. C est pour cela que les 600 euros que nous devions avoir pour les congés de noel non pas ete versés.

je suis d accord dans le faite de devoir un trop percu mais pourquoi devons nous payer une erreure qui a ete faite par cibtp nous expliquant qu ils n ont pas le logiciel permettant de signaler aux salariers qu ils ont eu un trop perçu et qu il faut mettre de coter ce trop percu qui ne sera pas verssé la prochaine fois.

A ce jour nous nous retrouvons avec un trou dans notre mensualité du foyer de 600 euros alors que nous ni sommes pour rien car si nous avions ete mis au courrant de ce trop perçu jamais nous n aurions pris des conges sans soldes avec trois enfants a charges.

cela est tres injuste de payer une erreure administrative et comptable.

Pouvons nous faire quelque chose???
merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **04/02/2011** à **16:48**

Bonjour,
Autant un trop perçu doit être emboursé autant l'explication de la caisse de congés payés est insuffisante car elle aurait dû vous le faire savoir dès qu'elle s'en est aperçue et même sans que vous n'ayez à l'appeler...
Je vous conseillerais donc d'essayer d'obtenir un accord pour que vous le remboursiez progressivement...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés